

83

Commission permanente

Séance du 12 juin 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48089

12 - Aménagement et développement des territoires

Avis sur la révision du Plan local d'urbanisme de Baguer-Morvan

Le lundi 12 juin 2023 à 14h00, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a été sollicité, le 20 mars 2023, par la commune de Baguer-Morvan, dans le cadre de la consultation des Personnes publiques associées, sur l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Baguer-Morvan (délibération du conseil municipal en date du 13 mars 2023).

L'avis du Département porte uniquement sur les compétences qui lui incombent comme notamment les routes départementales, les espaces naturels sensibles et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental.

Cet avis départemental comporte 7 annexes :

- Annexe 1 : Avis du Département sur le Plan local d'urbanisme de Baguer-Morvan ;
- Annexe 2 : La carte des unités de paysage, commune de Baguer-Morvan ;
- Annexe 3 : La carte des sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, commune de Baguer-Morvan ;
- Annexe 4 : La carte des enjeux « biodiversité » - Faune, commune de Baguer-Morvan ;
- Annexe 5 : La carte des enjeux « biodiversité » - Végétations et milieux naturels, commune de Baguer-Morvan.

Décide :

- dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Baguer-Morvan, que le Département fasse part des recommandations suivantes :

- . de prendre en compte les observations sur les enjeux environnementaux ;
- . de reprendre les plans d'alignement dans les documents d'urbanisme ;

- d'autoriser le Président à porter cet avis à la connaissance du Maire de Baguer-Morvan.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 13 juin 2023

ID : CP20231451

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation